

Charte Notre Dame de la Paix

La résidence, retraite médicalisée, en vue d'accomplir au mieux sa mission, a pour objectifs de :

- 1 Placer les résidents, leurs familles et le personnel au cœur du projet d'établissement** en leur offrant un cadre de vie chaleureux, propre, sécurisant, stimulant, respectueux des différences, pour que chacun ait envie d'y séjourner comme d'y travailler.
- 2 Inscrire dans la pratique quotidienne que le résident est une personne avec une histoire et des aspirations qu'il faut connaître et respecter** : son environnement familial, son ancien métier, ses habitudes, ses goûts, ses envies, ses rythmes de vie, ses craintes, ses refus... Quel que soit son niveau de dépendance et de désorientation, s'il est atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.
- 3 Établir, dès l'accueil, un véritable échange entre le résident, sa famille, et la direction avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement pour définir ensemble le projet de vie individualisé, et favoriser l'intégration du résident** : diagnostic médical général, soins quotidiens, organisation des journées et des sorties, participation aux activités thérapeutiques et socioculturelles afin de maintenir le lien social et optimiser ses capacités physiques et psychiques. S'assurer que ce dialogue se poursuive tout au long du séjour et que chaque nouvelle demande trouve une réponse adaptée.
- 4 Tenir compte, dans toute la mesure du possible, des préférences alimentaires des résidents** en leur proposant des menus diététiquement adaptés dont les saveurs, comme la présentation, sont une invitation au plaisir.
- 5 Faire bénéficier les résidents, les familles et le personnel des innovations scientifiques et thérapeutiques, mais aussi architecturales et technologiques, les plus pertinentes** : la résidence souhaite favoriser les échanges entre les professionnels, entre les secteurs public et privé, afin de pouvoir proposer des techniques et pratiques diversifiées et bien adaptées à chaque situation.
- 6 Organiser une concertation transparente** avec le résident, sa famille et le personnel soignant en cas de transfert en centre hospitalier ou en clinique de soins de suite et de réadaptation (SSR), ou en hospitalisation à domicile au sein de Notre Dame de la Paix (HAD) afin d'assurer le meilleur continuum des soins et éviter la perte des repères de la personne âgée.
- 7 Insérer la résidence dans son environnement local**, en favorisant les relations de proximité et les activités communes avec les associations et clubs, les bénévoles, les écoles, les établissements de soins les plus proches..., afin d'offrir aux résidents un projet de vie participatif et ouvert sur la vie locale.
- 8 Assurer une réelle prise en charge de la douleur et définir la conduite à tenir lors de la fin de vie**, afin que chaque résident soit accompagné jusqu'à ses derniers instants, dans le respect de sa vie passée et de ses ultimes souhaits.
- 9 Promouvoir la formation continue du personnel**, en particulier celle des soignants, aux méthodes les plus récentes en matière de soins, d'écoute et d'approche relationnelle, pour que l'attention portée au résident soit la priorité quotidienne de chaque collaborateur.
- 10 Prévenir les risques inhérents à la vulnérabilité des résidents.** Pour que la bienveillance ne soit pas un vain mot, une lutte quotidienne contre la maltraitance doit être menée, même contre ses manifestations les plus anodines : manque de respect de l'intimité, excès de familiarité, absence ou insuffisance d'explication... Toutes les réclamations et plaintes adressées par voie écrite donneront lieu à une investigation minutieuse et, si les griefs sont sérieux, aux mesures correctives appropriées.